



Nature de l'impact (VH11 à Vh20)

VH11. Discordance visuelle créée par la perception des infrastructures du chantier de construction.

VH12. Discordance visuelle créée par la perception des enceintes.

VH13. Modification de la qualité du champ visuel créée par l'augmentation de la circulation lourde.

VH14. Modification de la qualité du champ visuel créée par l'implantation du pont.

VH15. Modification de la qualité du champ visuel des usagers créée par le pont.

VH16. Modification de la qualité du champ visuel des observateurs créée par la construction du pont.

VH17. Discordance visuelle créée par la perception des structures du pont localisées en bordure du boul. Gouin.

VH18. Discordance visuelle créée par la perception du tablier et piles du pont.

VH19. Perception des phares sur le pont par les habitants des tours.

VH20. Percée visuelle vers le paysage de la rivière et des îles.

Mesures d'atténuation

- Réaliser une plantation d'arbres résineux et feuillus afin de masquer partiellement les piles du pont en rive ainsi qu'aux approches.

Source : Orthophotos numériques (échelle 1:40000), #99800206, Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1999. (Mise à jour, automne 2000). Tecslut-Option Aménagement, avril 1992. Prolongement de l'autoroute 25 entre les autoroutes 40 et 440. Étude d'impact sur l'environnement, résumé.

MILIEU VISUEL - SECTEUR RIVERAIN IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION				
Projet Prolongement de l'autoroute 25				
Coordonnateur environnement R. Montplaisir		Directeur de projet consultant Y. Comtois		
Client Gouvernement du Québec Ministère des Transports		Consultant DESSAU SOPRIN SNC-LAVALIN Environnement		
Échelle 0 200 400 m		Projet 602354	Dep. 0350	Dessin Fig24-visuel regional-impact.cdr
02	2001/06/08	Final	C. L.	S. M.
01	2001/05/23	Préliminaire	C. L.	S. M.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié